



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 3 novembre 2011
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. José Birbaum, Président du Conseil communal.

Appel: 65 membres présents lors de l'appel.
7 personnes excusées
Mmes et MM. Nohémie Bonjour, Arielle Gianina Gasser, Jorge Ibarrola, Mehdi-Sébastien Lagger, Jacques Neiryck, Michele Perlini, José San Vicente.
Arrive plus tard : M. Nicolas Manzini.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Municipalité : Mme Anne-Claude Gilli-Studer est excusée.

ORDRE DU JOUR

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 septembre 2011.
3. Assermentations.
4. **Préavis No 16/2011** – Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline – Demande de crédit.
5. **Préavis No 17/2011** - Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques de cautionnements, législature 2011-2016.
Séance de la Commission des finances selon plan COFI.
6. **Préavis No 18/2011** – Aménagement d'un terrain multisports au Collège d'Epenex – Demande de crédit.

Séance de la Commission ad hoc, le jeudi 13 octobre 2011, à 18H30, Aux Esserts, salle des conférences.

Séance de la Commission des finances selon plan COFI.

7. **Préavis No 19/2011** – Réseau communal d'évacuation des eaux, remplacement des collecteurs EC-EU, au chemin des Vignes – Demande de crédit.

Séance de la Commission ad hoc, le mardi 11 octobre 2011, à 20h, Mon Repos, salle des conférences (1^{er} étage).

Séance de la Commission des finances selon plan COFI.

8. Divers et propositions individuelles.
9. Communications municipales.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, nos Huissiers, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

1)

Le 26 septembre dernier, le bureau du conseil a répondu à l'invitation traditionnelle de la municipalité de début de législature. L'objectif de cette séance est d'examiner périodiquement le fonctionnement entre la municipalité et le conseil, et de faire le point sur les possibilités d'amélioration.

Dans cet objectif, et sur demande du bureau, la municipalité s'est déclarée prête à transmettre au bureau la liste des préavis envisagés pour le conseil suivant le prochain conseil, afin que chaque groupe dispose de suffisamment de temps pour se préparer et désigner ses délégués dans les commissions ad-hoc. Il est cependant évident que ces informations ne seront qu'indicatives et la municipalité, selon ses impératifs internes, pourra sans se justifier soit la rallonger, soit la raccourcir au moment de l'établissement de l'ordre du jour qui seul fait foi.

Dans le même esprit, elle s'efforcera, dans la mesure de ses possibilités, de prévoir les réunions des commissions ad-hoc au moins 3 semaines avant le conseil. Ce laps de temps donne la possibilité à la commission d'ajourner la séance, si besoin, et d'en prévoir la suite un autre jour. Cette éventualité pourrait se concrétiser par exemple si des informations essentielles pour la décision ne sont pas disponibles, alors qu'elles pourraient être obtenues rapidement.

Si la décision est prise lors de la même séance, le rapporteur dispose de davantage de temps pour la rédaction du rapport.

Je remercie vivement la municipalité pour sa compréhension. Ces mesures devraient permettre à notre conseil d'améliorer encore la qualité du travail fourni par les commissions ad-hoc.

2)

Par lettre du 6 octobre 2011, que nous avons tous reçue, Madame la présidente du groupe de pilotage du SDOL invite les membres des 9 conseils communaux signataires du Schéma

Directeur de l'Ouest Lausannois à participer à :

- une conférence le vendredi 11 novembre 2011 à 18.30 H au polydôme de l'EPFL,
- et à visiter le marché du SDOL, dans les mêmes locaux, le lendemain samedi 12 novembre entre 09.00 à 13.00 h. Je vous invite vivement à y participer.

3)

Je vous informe qu'avec l'ordre du jour de la prochaine séance, vous recevrez l'agenda des dates prévues pour le rapport des commissions permanentes et des délégations de notre conseil ayant siégé depuis le début de la législature.

4)

Enfin, je vous rappelle la visite du chantier de l'immeuble socio-culturel organisé par notre municipalité samedi matin prochain. Pour ceux qui désireraient encore s'inscrire, vous pouvez le faire ce soir au plus tard auprès de la municipalité.

5) Je vous rappelle également les soirées d'Actigym qui se tiendront dans cette salle les 25, 26 novembre et les 2 – 3 – 4 - décembre 2011. Vous avez tous trouvé sur vos tables le programme de ces soirées.

Résultats des votations du 23.10.2011

M. le Président nous donne les résultats des élections.

(Ces résultats sont sur le site internet de la Commune, ils sont également annexés à ce PV en annexe no 1)

Je félicite au nom du Conseil, **M. Jacques Neiryck** pour son élection.

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui ont participé au dépouillement lors de ces élections pour leur disponibilité, leur engagement et leur discipline.

Mais tout particulièrement, je remercie vivement de leur patience, compte tenu des problèmes informatiques à l'état de Vaud, le personnel communal et les membres de ce conseil qui, sous le pilotage de M Lager, ont saisi les listes l'après-midi jusqu'en début de soirée.

Je vous lis ici la lettre qui m'a été adressée par Monsieur Eric Golaz, chef du service des communes et des relations institutionnelles. Annexe no 2 de ce PV.

Au chapitre des représentations :

Le 30 septembre 2011, j'ai eu le plaisir de participer au repas de soutien de l'association Ecublens – Porumbacu de Sus, et d'adresser au nom du conseil quelques mots de félicitation et d'encouragement à ses membres.

En date du 8 octobre, j'ai représenté notre conseil à la revue annuelle du SDIS Chamberonne. J'ai pu constater que notre corps de pompier est composé de personnes efficaces et motivées, et j'ai eu l'occasion de le leur dire en même temps que je leur ai transmis les remerciements de notre conseil pour le travail accompli durant l'année.

POINT 1 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close et l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2011.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Häusermann, Secrétaire souhaite apporter une modification à ce PV, suite à l'intervention de **M. Nicolas Morel**. A la page 8, le 2^{ème} paragraphe devient :

« Il nous rappelle qu'il faut utiliser l'ensemble des énergies renouvelables disponibles, mais que si l'on considère les flux d'énergie par mètre carré de territoire, l'énergie solaire, avec un flux énergétique un peu supérieur à 100 W/m2 (moyenne sur toute l'année), est à prioriser par rapport aux autres énergies renouvelables (éolienne, bio-masse, géothermie), dont les flux d'énergie sont plusieurs ordres de grandeur inférieurs à celui du solaire. Le photovoltaïque est une des façons d'utiliser le rayonnement solaire incident, et la motion Mossi fait donc parfaitement sens »

La modification sera protocolée sur le PV.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Au vote, **le PV est accepté à l'unanimité moins une abstention** et **M. Le Président** remercie son auteur.

POINT 3. ASSERMENTATIONS.

M. Le Président invite MM.

Louis Ballerstedt
David Cananiello

à s'approcher du podium et demande à l'Assemblée de bien vouloir se lever.

Après lecture du serment, la promesse est donnée par chacune des personnes.
Ces 2 nouveaux Conseillers assermentés rejoignent les rangs du Conseil sous les applaudissements.
Ainsi tous les Conseillers communaux élus pour cette législature sont assermentés.

L'effectif passe à 67 Conseillers présents.

Préavis No 16/2011 – Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Charles Karlen.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, il sont aussi sur le site d'ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le Préavis 16/2011 est accepté** à l'unanimité moins 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°16/2011;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur de la Mouline.
2. D'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 364'000.-- TTC (trois cent soixante-quatre mille francs), selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 7 et 10.

A 20h35, arrivée de M. le Conseiller Nicolas Manzini, **l'effectif passe à 68 Conseillers présents.**

POINT 5 - Préavis No 17/2011 - Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques de cautionnements, législature 2011-2016.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Charles Karlen.

(Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné. Il est également en ligne sur le site www.ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alberto Perez a une question technique sur ce préavis. A la page 5, le tableau sur la quantité de la charge d'intérêts.

Il aimerait connaître quel est le taux d'intérêts moyen considéré pour évaluer cette projection.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il n'a pas le chiffre en tête, mais de mémoire il pense qu'ils ont pris la moyenne des emprunts d'aujourd'hui. Il confirmera les chiffres par une information lors du prochain Conseil.

M. Christophe Cartier a une question pour la Municipalité au sujet des chiffres qu'il y a dans le plan des investissements. A la page 4, section 460, le chemin des Vignes pour le préavis assainissement collecteurs est un préavis que l'on va voter au point 7 de l'ordre du jour.

Il constate que le montant concernant cet objet sur le plan des investissements est de Fr. 175'000.- et que le montant donné sur le Préavis laisse apparaître qu'il y a une augmentation de 40%. Est-ce que ces chiffres sont cohérents et réalistes ?

M. Franco Napoletano souhaite intervenir. Son intervention est dans son intégralité en annexe no 3 du présent PV.

M. Christophe Cartier est étonné de ne pas avoir reçu de réponse à sa question précédente ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que cela reste un plan d'investissement. Il est demandé aux différents services de la Commune qu'ils fassent des estimations et il est vrai que quelques fois elles sont sous-évaluées et lorsqu'on présente des préavis et parfois sur-évaluées. Pour cet objet effectivement il faut constater que c'était sous-évalué. Pour avoir une plus grande précision il faudrait faire deviser à chaque fois.

Il aimerait rassurer le Conseil communal par rapport au plafond d'endettement. Il rappelle que lors des préavis c'est tout de même le législatif qui décide de l'investissement et ainsi le législatif décidera du sort de l'endettement de la Commune. Il nous parle d'une commune voisine qui va déposer un plafond d'endettement qui va se situer à plus de 100mio et il s'agit de la commune de Chavannes. Il pense que pour la Commune d'Ecublens avec une population supérieure et un budget supérieur, notre plafond à Fr., 62mio est raisonnable et il rappelle encore une fois que c'est le législatif qui prendra les décisions lors du vote des préavis.

Mme Chantal Junod souhaite intervenir. Son intervention est dans son intégralité en annexe no 4 du présent PV.

M. Charles Karlen souhaite répondre à la question sur les taux d'intérêts. Dans les hypothèses, pour le taux d'emprunt moyen il évolue sur toute la période. Il commencerait 2,7% en 2012 pour aller à 2,92% en 2016. Pour le taux de placement moyen il est stable sur toute la législature avec un taux à 0,5%.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du Préavis.

Au vote, **le préavis 17/2011 est accepté** à la large majorité. Il y a 1 avis contraire et 7 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 17/2011;
- ouï le rapport de la commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le plafond d'endettement brut admissible à hauteur de **Fr. 62 millions (soixante-deux millions de francs)** pour la durée de la législature 2011-2016;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à hauteur de l'endettement brut maximal fixé au point 1;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment, ainsi que la détermination des modalités des emprunts (selon art. 4 ch. 7 LC)
4. de maintenir le plafond pour les cautionnements à hauteur de **Fr. 10 millions (dix millions de francs)** pour la durée de la législature 2011-2016.

POINT 6 - Préavis No 18/2011 – Aménagement d'un terrain multisports au Collège d'Epenex – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Pascal Favre.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Charles Karlen.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, il sont aussi sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Kaelin, Syndic nous dit avec un sourire amical qu'il ne peut s'empêcher de démontrer à M. Cartier que dans ce préavis on est en dessous du plan des investissements qui mentionnait Fr. 150'000.--.

M. Alberto Perez pense qu'il aurait été judicieux d'impliquer les jeunes lors de la préparation de ce projet et pas uniquement les instituteurs qui se trouvent dans le collège puisque ce sont les jeunes qui vont utiliser ce terrain. Peut-être est-il encore temps de les approcher pour les impliquer un peu dans ce projet. En séance de préparation il lui est venu à l'esprit que Chavannes se trouve tout près et il est souhaitable que les jeunes de Chavannes utilisent aussi ce terrain et il pense qu'il serait bien d'approcher Chavannes afin d'en parler avec eux. Dans le cadre de la remarque qui a été faite par la Commission ad hoc au niveau de l'éducateur il pense que c'est aussi très important que cette personne soit présente en tous les cas au début de l'utilisation de cette place. Par contre, il doute de la possibilité que l'éducateur actuel qui se trouve au Centre des jeunes ait suffisamment de temps moyen pour s'occuper de cette charge, c'est peut-être aussi une piste de réflexion à suivre.

Mme Pascale Manzini, Municipale prend la parole en qualité de suppléante de Mme Anne-Claude Gilli-Studer excusée pour cette séance.

Par rapport au vœu suggéré par la Commission ad hoc il est clair que comme cela avait été fait pour le premier terrain de sport la charte d'utilisation sera réalisée en collaboration avec les jeunes et dirigée par M. Biancaniello.

Il organisera également une journée d'inauguration avec animation du terrain comme cela avait été fait pour le premier terrain.

Par contre, en ce qui concerne la permanence de surveillance sur le terrain même c'est plus difficile car il n'est pas un rôle d'éducateur de rue. Il s'occupe d'animer ces zones et de responsabiliser les jeunes et en fait ce sont les jeunes qui créent la charte d'utilisation.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le Préavis no 18/2011 est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°18/2011;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DÉCIDE

1. D'accepter l'aménagement d'un terrain multisports à Epenex.
2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **CHF 143'000.00 (cent quarante-trois mille francs)** pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section N° 170 "Sports" et la nature N° 5060 "Installations techniques" plus précisément dans le compte N°170.5060.313 "Epenex - aménagement d'un terrain multisports".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 7 – PREAVIS No 19/2011– Réseau communal d'évacuation des eaux, remplacement des collecteurs EC-EU, au chemin des Vignes – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Anne-Thérèse Guyaz.

Avant la lecture du rapport Mme Guyaz tient à s'excuser que ce rapport n'est pas clairement adressé aux Conseillers, c'est une erreur de jeunesse car bien évidemment ce sont les membres de ce Conseil les principaux lecteurs.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Charles Karlen.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, il sont aussi sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Morel souhaite intervenir non pas sur le fonds car il approuve tout à fait le remplacement des collecteurs mais il souhaite intervenir sur la forme au sujet du rapport de la Commission ad hoc. Lors de la séance de commission il avait demandé la raison pour laquelle il n'y avait pas dans le préavis la réponse complète concernant l'ensemble des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres car il lui paraissait important d'avoir cette information. Il lui a été répondu que c'était le travail de la Commission des finances. Cette réponse il l'a trouvée correcte et il l'a acceptée. Lorsqu'il a voulu compléter la première version du rapport qu'il a reçu en confirmant la réponse qu'il avait reçue et acceptée il s'est heurté à une certaine censure plutôt de la part du Président de la Commission et il souhaite relever le fait qu'il ne s'agit pas de la rapportrice qui d'après ce qu'il a entendu n'y pouvait pas grand-chose. C'est donc vraiment le fait du Président de la commission peut-être appuyé par certains membres. Il ne trouve donc pas très correct de censurer ce qui se dit au cours d'une réunion de commission et de ne pas le rapporter sur la demande expresse d'un des commissaires qui désire que ce point figure dans le rapport. Alors, évidemment, il a continué l'enquête et il a découvert que la Commission des finances n'a pas du tout discuté ce point. Peut-être que la Commission des finances s'exprimera sur ce point. Il trouve aussi dommage que le préavis ne mentionne pas le résultat de l'appel d'offres et il trouve que c'est un certain manque de transparence de la part de la Municipalité. Si la Municipalité préfère pour certaines raisons garder cette information pour elle ça peut lui convenir mais à une condition, c'est que l'on sache exactement quels sont les critères que l'on adopte lorsque l'on juge et analyse les différentes offres. Il a fini par obtenir l'information mais il a aussi appris que les critères avaient été définis par EauService et de par là il a découvert aussi que la Commune d'Ecublens n'a pas de grille d'analyses des offres fournies par les soumissionnaires. Donc il aimerait poser une question, quand est-ce que la Municipalité va élaborer une telle grille d'analyses complète avec des critères qui soient connus des différents intervenants, notamment des Conseillers communaux pour l'analyse de ces offres d'entreprises.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale nous dit qu'elle ne va pas répondre à toutes les questions et interrogations. Un des derniers points relevés concerne le pourquoi avoir choisi les critères d'adjudications d'EauService. La réponse est qu'en fait la Municipalité va prendre les critères du partenaire qui a la plus grande partie des travaux à réaliser, c'est une pratique qui se fait lorsqu'il y a plusieurs partenaires. Par ailleurs, elle confirme que la Municipalité n'a pas encore une grille de critères mais que cela est en cours d'élaboration pour chaque objet. Donc, la Municipalité s'est appuyée sur les critères d'EauService qui disposait déjà des critères d'adjudications qui avaient été établis par la ville de Lausanne pour ces travaux de génie civil et il se trouvait être le partenaire qui avait la plus grande partie à faire. Comme vous avez pu le lire un dossier a été envoyé à 6 entreprises, 5 ont répondu, le rapport d'évaluation des offres a été établi et sera soumis à la Municipalité pour adjudication à l'entreprise qui est sortie no 1 sous réserve bien sûr que le Conseil de ce soir accepte ce préavis. Si ce préavis est accepté ce soir, lundi la Municipalité va adjudger les travaux à l'entreprise no 1 et à l'entreprise qui correspond aussi à celle choisie par EauService, donc il y a une entreprise commune pour les travaux de génie civil.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite corriger quelque chose. Il a transmis à la Commission des finances qu'il y avait 6 entreprises qui avaient été contactées et que 5 avaient donné suite. Il avait aussi donné le montant du premier et du dernier, tout ceci a été communiqué à la Commission des finances mais c'est vrai que cela ne ressort pas du rapport.

M. Charles Karlen se fait le porte parole de la Commission des Finances en rappelant que le rôle de cette Commission c'est de proposer ou d'évaluer pour le Conseil si une dépense est faite à bon escient, c'est-à-dire si la capacité financière de la Commune par rapport aux travaux à réaliser est adéquate. Au-delà de cela, combien ça coûte de refaire des canalisations ce n'est pas à la Commission des finances de décider, pour cela il y a des

professionnels de la Commune pour cela et à partir du moment où la Commission est informée qu'il y a 6 entreprises qui ont répondu aux critères d'adjudication ils partent du principe que c'est la clé d'attribution décidée par la Commune ou par l'entreprise partenaire qui a déterminé quelle était l'entreprise la plus adéquate pour ce travail. Savoir si effectivement ces critères ont été appliqués cela relève de la Commission de gestion, c'est-à-dire d'analyser les soumissions et les montants des factures finales. La Commission de gestion prend acte, ce qu'elle dit c'est si la Commune est capable de payer et d'où provient l'argent.

M. Alberto Perez nous informe que comme M. Morel il faisait partie de la Commission ad hoc et qu'il voulait aussi poser quelques questions financières. Il en a été fortement découragé mais il s'est dit que ce n'était pas important car s'il ne pouvait pas poser ces questions en qualité de commissaire il pourrait les poser lors de la séance du Conseil communal. Au vu de la discussion qui a eu lieu maintenant et suite à la réponse du rapporteur de la Commission des finances il suggère à Mmes et MM. les Conseillers qui pourraient être appelés en qualité de commissaires dans une commission ad hoc de ne pas hésiter à poser des questions qui pourraient un petit peu marcher sur les plates bandes de la Commission des finances.

Il aimerait poser 2 questions. La première concerne la clé de répartition entre les différents partenaires ou bénéficiaires, il aimerait connaître cette clé de répartition. La deuxième concerne le montant total des travaux puisqu'on ne connaît que le montant à charge de la Commune d'Ecublens.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale nous dit concernant la clé de répartition que sur le dossier d'appels d'offres chaque article a été détaillé et elle prend comme exemple tuyaux plastiques en PVC dur. Puisque nous allons remplacer nos canalisations il nous faudra des tuyaux pour les eaux claires et pour les eaux usées et on pourrait supposer que EauService a aussi besoin de tuyaux. Cependant EauService a déjà acheté ses tuyaux et ils ont besoin uniquement de travaux de fouilles alors que nous, nous avons besoin également d'acheter des tuyaux. Donc, nous avons des rubriques qui sont mis assainissement et EauService et nous n'avons pas de métrées pour EauService. Donc la répartition se fait selon des principes de frais globaux tels qu'installations du chantier, cabines de chantier, clôtures, signalisations et ces montants sont partagés 50/50 entre EauService et le service de l'épuration. Ensuite, les métrées sont toutes calculées où il faut dire tant de mètres de terre, tant de mètres de tuyaux, donc tout est calculé et tous les calculs ont été faits sur la base du mandat qui a été donné à l'ingénieur. Donc, l'appel d'offres précise exactement chaque article et combien de mètres on a pour chaque article et c'est cela qui va nous donner cette fameuse répartition entre EauService et la Commune. Ce travail a été fait et c'est sur cette base que les 5 entreprises ont répondu en disant pour cet article on va facturer tant et cela nous donne des montants comme a pu expliquer notre Syndic avec une entreprise la moins chère et une entreprise la plus chère. Les travaux vont pour les 2 entreprises EauService et la section épuration de Fr.. 336'635.- à Fr.. 432'966.- pour leur ensemble.

M. Alberto Perez remercie Mme Petoud Leuba et comprend bien que la clé de répartition est assez difficile à résumer puisqu'elle a été faite poste par poste en fonction de chacun des partenaires. Il redemande le coût total.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que là on parle du montant des travaux du génie civil et que le coût total c'est le montant du préavis.

M. Christophe Cartier se réfère à la rubrique des travaux y compris honoraires où il est indiqué qu'il y a une rubrique superstructure pour un montant de Fr. 1'400.--. Il trouve que c'est bien bon marché et se demande de quoi provient ce montant.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale nous dit que n'étant pas professionnelle du métier elle ne peut pas répondre. La prochaine fois elle mettra ce montant dans la rubrique des divers pour ne pas faire apparaître un petit montant. Probablement que M. Cartier a raison car il est fort probable lors de la réalisation des travaux que ces Fr. 1'400.- seront supérieurs mais il y a un poste divers et imprévu qui permet d'adapter au fur et à mesure des travaux et en fonction des éléments qui doivent être mis en place.

M. Christophe Cartier rappelle que ce n'est pas la première fois qu'on voit un préavis tel quel, que ce n'est pas la première fois qu'il y a l'assainissement des canalisations et ce n'est pas la première fois qu'on parle de superstructure. Quand on sait que le préavis est à 40% de plus il se demande s'il ne manque pas un zéro à ces Fr. 1'400.--.

M. Gérald Lagrive souhaite parler sécurité en sa qualité d'ancien Commandant du Feu. Il prie la Commune de bien vouloir assurer en tous temps la sécurité sur tout le chemin concerné vu les fouilles envisagées. Il souhaite que cette demande fasse partie des conclusions de ce préavis.

M. Alberto Perez demande s'il n'y a pas un 3^{ème} partenaire, est-ce SIE SA.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que SIE SA a du intervenir de l'autre côté de la route et les travaux sont déjà réalisés et ils n'avaient pas besoin de nous pour cela.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le préavis 19/2011 est accepté à la large majorité**, il y a 4 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 19/2011;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le projet de remplacement des canalisations EC-EU du chemin des Vignes,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 245'000.-** (deux cent quarante-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 "Réseau d'égouts et épuration" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 460.5010.129 "Ch. des Vignes – remplacement collecteurs EC-EU".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

POINT 8 – Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Zwahlen aimerait en qualité de Conseiller communal avoir une situation un peu plus transparente de la manière dont la Municipalité s'est organisée. A sa connaissance, le Conseil n'a pas été saisi et informé sur la manière dont l'Exécutif s'est réparti les compétences et dans l'impact aussi sur les finances et sur le budget.

Il a pu constater, en qualité de membre de la Commission des finances, que la répartition des chapitres du budget ne correspond pas entièrement aux directions et aux responsabilités exercées par M. le Syndic et Mmes et MM. les Conseillers municipaux. Il suggère donc que lors des prochaines communications municipales cette répartition et ses effets de responsabilités financières nous soient clairement indiquées. Il pense aussi que cela devrait figurer sur le site de la Commune car il est persuadé que cela intéresse l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

M. Werner Kneubühler souhaite intervenir au sujet de la gestion des déchets ménagers. Son intervention et son annexe figurent en annexe no. 5 du présent PV.

M. Nicolas Morel a une question concernant le plan de quartier des Cèdres qui est adjacent à la Commune d'Ecublens. Il a appris qu'il va y avoir incessamment une mise à l'enquête. Est-ce que la Municipalité va prendre position par rapport à ce plan de quartier et est-ce que la Municipalité pourrait nous informer au fur et à mesure de tout ce qui se passe dans cet endroit.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que la Municipalité a toujours été informée du suivi de ce plan de quartier, il y a aussi eu des séances d'informations publiques où la Municipalité est allée et il y a quelques temps il y a même eu une fête. Bien sûr cela concerne Chavannes, mais il y a même eu une étude qui a été faite il y a quelques années pour savoir si nous avec cette tour nous aurions de l'ombre sur notre collège et si nous perdions des minutes de soleil. Il y a donc toujours un suivi et si nous voulons plus d'informations nous pouvons nous rendre sur le site internet de la Commune de Chavannes.

M. Pascal Conti souhaite intervenir au sujet de la taxe non pompier. Son intervention figure dans son intégralité en annexe no. 6 du présent PV.

M. Michel Farine, Municipal répond que la nouvelle loi sur les SDIS entrera en fonction le 1^{er} janvier 2014 supprime totalement la taxe pompier. Alors patientons jusque là plutôt que de faire un nouveau règlement. Il rappelle que toutes les demandes d'exemption sont étudiées par la Municipalité et que si elles sont justifiées les exemptions sont accordées. Il y aura dans les comptes communaux un manque à gagner de Fr.. 200'000.-

M. Pascal Conti a pris bonne note de l'échéance au 1^{er} janvier 2014 mais il souhaiterait que dans l'intervalle M. le Municipal se penche sur sa demande.

M. Frédéric Hubleur a vu aujourd'hui dans la presse une offre d'emploi déposée par la Commune pour un poste de chef de service Jeunesse, culture et sports. Dans le descriptif il est mentionné dans le cadre de ce poste qu'il faut que la personne possède un permis et une voiture personnelle. Il ne comprend pas très bien l'intérêt de ces exigences et il aimerait savoir comment on peut justifier ces demandes dans le cadre de ce poste.

M. Alberto Perez aimerait revenir sur l'intervention de M. Kneubühler au sujet des zones de ramassage des déchets. M. Kneubühler a parlé d'inégalité de traitement en fait en considérant la zone où on nous force à mettre en place cette zone de ramassage des

déchets. Il a signé cette convention car effectivement il y a inégalité de traitement. A Ecublens il y a 2 zones d'habitation, il y a une zone à forte densité dans le quartier du centre commercial où à son avis les services de la Commune ramassent les ordures d'environ 100 habitants et il y a une autre zone qui se trouve plutôt du côté du sud où la densité est faible et où on peut se dire qu'il faut 5 minutes aux employés de la Commune pour ramasser les ordures de 5 habitants. En ce qui concerne l'inégalité il faut voir dans quel sens on prend ça notamment parce que tout le monde paie la même chose pour que ses ordures soient ramassées. Donc, en fait, il pense que l'attitude de la Municipalité quant à la construction de ces emplacements de ramassage est tout à fait justifiée et en ce qui le concerne et il aurait souhaité que la Municipalité soit un peu plus dure avec les personnes qui n'ont pas accepté de signer.

Mme Sylvie Pittet-Blanchette aimerait signaler quelque chose d'important. Il s'agit du dernier vernissage de cette année à la Galerie du Pressoir et qui a lieu demain soir à 18h et c'est Mme Colette Bardin qui expose. Mme Bardin est la personne à qui la Commune a acheté les derniers tableaux et c'est important pour nous de voir à quoi ont été utilisés les deniers publics et c'est la raison pour laquelle elle nous invite à visiter cette exposition.

M. Charles Karlen revient sur la collecte des déchets et sur ce qui a été dit au sujet du temps passé pour 100 ou 5 habitants. C'est justement tout l'intérêt de conserver des zones avec des containers pour plusieurs villas et, peu importe la densité du quartier, cela fait un seul arrêt pour les services de la voirie que de mettre devant chaque sortie de maison le container de chacun.

M. Alberto Perez aimerait répondre à M. Karlen. Il nous dit que peut-être il s'est mal exprimé lors de son intervention. Effectivement, l'idée c'est de faire des postes de ramassage mais c'est malheureusement l'idée qui a été refusée dans certaines zones par un certain nombre d'habitants.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

POINT 9 – Communications municipales.

M. le Président propose de parcourir les Communications municipales et demande aux Conseillers qui auraient des questions de les poser au point en question.

Point 1. Réponse à la question de M. le Conseiller Alain Blanchoud quant à la lettre reçue de Tvt Services et qui annonce que ses services ont été vendus à UPC Cablecom et de son étonnement que ce changement n'ait pas été communiqué aux Conseillers communaux + Intervention de M. le Conseiller Aitor Ibarrola.

M. Aitor Ibarrola souhaite remercier la Municipalité pour la réponse très dense et pour l'effort qui a été fait pour donner cette réponse.

Malheureusement il trouve dommage que les réponses données ne correspondent pas aux questions posées. Il insiste vraiment pour que notre délégué à TVT-Services puisse nous informer de ce qui se passe actuellement et que ce soit rapporté ici.

M. Pierre Kaelin, Syndic admet que la communication par TVT – Services n'a pas été des meilleures. Ils ont souhaité laisser UPC Cablecom faire la communication et elle n'a pas été extraordinaire. Il souligne que dans le partenariat avec UPC Cablecom il y a eu une étude pendant plus d'une année. L'ancien délégué a reçu l'information du partenariat qui allait venir et notre ancien délégué était au courant, il parle bien de l'ancien délégué puisque le nouveau n'a pas encore siégé. Le partenariat est nécessaire pour développer la vidéo à la demande et cette collaboration est nécessaire pour tous les développements futurs. Il rappelle que nous avons un réseau de fibres optiques, un réseau de câbles et

comme pour l'électricité nous sommes des gestionnaires de réseau. Au niveau de la stratégie de cette Société ils ont vu qu'elle est rentable, qu'elle est concurrentielle mais qu'il faut passer par des partenariats. Il peut nous assurer que cette Société est saine qui offre des emplois et qui est de proximité puisqu'il y a un point de services à Renens qui va être maintenu. Il nous rappelle qu'il y a déjà 10 ans que nous sommes partenaires avec Cablecom mais ils nous offraient des prestations. Voilà le choix de TVT et ça été mûrement réfléchi.

M. le Président souhaite compléter la réponse de M. le Syndic en reprenant rapidement sa casquette d'ex délégué de TVT-Services. D'abord, il rappelle que le mandat qui est confié au délégué de TVT-Services est limité à la participation à l'Assemblée Générale et aux votes de l'Assemblée Générale pour la Commune qui est actionnaire. Evidemment, lors cette AG qui a eu lieu le 23 juin 2011, vraiment en fin de législature, les délégués ont été informés qu'il y aurait un partenariat très vraisemblablement qui serait signé avec Cablecom mais c'était encore sous embargo. Ceci dit, il n'y a pas eu d'informations particulières. Il rappelle que le chevauchement des mandats ne lui a pas permis comme il le faisait d'habitude de nous donner un rapport assez complet. Il aimerait néanmoins nous rappeler que lors de son rapport 2010 il avait trouvé que l'information pouvait être sensiblement améliorée. Il avait surtout dit que comme la loi le veut en la matière pour la gestion des participations financières, la Commission de gestion et la Commission des finances devraient avoir au moins une séance annuelle. Il ne sait pas si ces 2 commissions ont pris l'initiative d'avoir cette information mais la loi sur la gestion des participations des Communes et de l'Etat prévoit cette information. Il a bien regretté que sauf erreur, cette séance n'ait pas eu lieu, en tous les cas il n'a rien vu dans le rapport de la Commission de gestion concernant une information à ce sujet. C'est ce qu'il avait à dire et qu'il aurait souhaité dire dans un rapport normal de Commission de SIE mais qu'il n'a pas pu faire pour les raisons que nous connaissons.

Il dépose sa casquette d'ancien délégué de TVT et reprend celle de Président de ce Conseil.

M. Nicolas Morel a lu attentivement la réponse de la Municipalité qu'il remercie mais cette réponse l'a laissé un peu sur sa faim. Effectivement, il y a des points qui à priori lui paraissent contestables notamment la nécessité de se regrouper au niveau mondial car il n'est pas fanatique de ces regroupements de sociétés qui s'avalent les unes et les autres et qui finalement ne fonctionnent pas mieux, car les monstres ne fonctionnent en général pas mieux que les petites sociétés. Donc, il n'est pas sûr qu'on y gagne grand-chose à vouloir regrouper, globaliser, mais il y voit surtout un risque car finalement TVT isolée était une société qui émanait de 4 communes et qui avait comme but de satisfaire les besoins dans le domaine des habitants de ces 4 communes et cela avait le caractère quelque peu d'un service public. Il nous dit qu'il a tendance à considérer ce genre d'infrastructure comme un service public. Finalement, maintenant on a une société qui a été avalée par un gros groupe, qui n'a plus beaucoup d'intérêts à satisfaire les besoins de la commune. Est-ce que par exemple dans le choix des canaux qui vont être diffusés sur le télé-réseau on aura vraiment notre mot à dire ? On se fera imposer des chaînes qui finalement n'intéressent pas forcément beaucoup de monde. Il trouve que l'appréciation de UPC Cablecom est très subjective car elle est positive pour certains et négative pour d'autres. Le problème principal qu'il voit, c'est le problème des Conseils communaux. Ce serait intéressant de savoir ce qui s'est passé dans les 3 autres Conseils communaux des 3 autres communes s'ils n'ont pas été tenus au courant via leur délégué respectif. Il trouve que c'est gênant de prendre des décisions qui sont assez lourdes de conséquence et assez importantes comme des fusions d'entreprises ou des rachats d'entreprises sur le dos finalement des actionnaires que sont les 4 communes considérées. Il aimerait poser 2 questions. La première question concerne la clé de répartition du capital de TVT Services, est-ce que c'est chacun 25% ou est-ce que c'est proportionnel au nombre d'habitants ? La deuxième question est plus technique. Par exemple, pour internet on doit utiliser un

modem câble et est-ce que ce modem câble de TVT Services et d'UPC Cablecom est un modem standard ou est-ce que il s'agit encore d'un modem particulier. Par exemple, si une personne déménage sur Lausanne, est-ce qu'elle doit changer de modem ?

M. Pierre Kaelin, Syndic pense qu'il y a une confusion importante. On n'a pas été absorbé, il s'agit d'un partenariat et si cette Société voulait survivre nous étions obligés de passer par un partenariat. Nous sommes 4 communes actionnaires à 100% de cette Société, UPC n'est pas actionnaire chez nous et donc c'est toujours en mains des Communes. Donc, TVT Services SA cherchait un partenaire sinon on se serait fait absorber, c'est une certitude du fait que la petite Société TVT ne peut pas faire face au géant Swisscom ou d'autres réseaux. Encore une fois il répète que c'est un partenariat, les communes restent maîtres de la situation. Si on parle télévision, nous avons un partenariat avec UPC Cablecom pour la télévision, on a également des participations chez Boisy TV, alors effectivement on a un pied chez l'un et une plus grande participation chez l'autre ce qui veut dire que si un jour on a un problème avec un on peut essayer de trouver un partenariat avec d'autres. Lausanne c'est la même chose car ils ont aussi des partenariats. La TNT qui nous est servie peut être différente, il y a la TNT de base qui est sur la Télévision, si on achète une TV maintenant il y a des modems intégrés avec le téléviseur. Ensuite nous avons le partenaire UPC Cablecom qui fournit aussi un boîtier si l'on souhaite obtenir des chaînes supplémentaires comme par exemple Canal+. Sinon c'est la TNT qui vient de chez Boisy TV. Pour internet c'est la même chose car il fallait trouver un partenaire important. Si vous déménagez à Lausanne vous ne pouvez malheureusement plus partir avec votre boîtier car Lausanne n'est pas avec UPC, par contre si vous allez à Morges, à Montreux cela fonctionne. Dans le futur avec un grand partenaire il aimerait avoir une pénétration plus importante. C'était notre faiblesse, car lorsqu'on est sur Chavannes, Renens, Crissier et Ecublens on a notre propre réseau. Alors, si on vend ce sera beaucoup plus facile pour tout le monde mais ce n'est pas le but. Il nous répète que c'est une Société qui est saine, c'est une Société qui rapporte à la Commune et on peut le voir dans les comptes puisqu'il y a une répartition de 20 ou 25% au niveau de l'actionariat. Pour terminer il rappelle que nous n'avons pas été avalés, c'est important de le savoir. Les 4 communes sont à 100% actionnaire de la Société.

M. Michele Mossi souhaite poser une question. S'il a bien compris les 4 communes restent propriétaires de l'infrastructure et elles ont signé un partenariat pour l'exploitation de cette infrastructure avec UPC. Est-ce que ce partenariat comporte une échéance, il est valable jusqu'à quand et est-ce qu'un renouvellement est prévu ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il n'a pas en tête le détail du contrat qui a été signé. Il donnera une réponse précise prochainement.

M. Frédéric Hubleur aimerait revenir sur 3 points de cette communication. On parle de garder les bureaux à Renens mais il a entendu au contraire que les bureaux de TVT allaient déménager en restant dans la région mais qu'ils ne seront plus à cette adresse à Renens.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'effectivement aujourd'hui les SIE et TVT services sont à la rue Neuve 3-5 à Renens et nous avons les dépôts à Crissier. Il y a une construction qui est terminée, les déménagements sont prévus ce week end et donc tous les bureaux SIE et TVT services avec leurs collaborateurs vont déménager. Par contre le point clientèle reste à Renens. Les bâtiments à Renens, rue Neuve 3-5 ont été vendus et ils ont souhaité garder le point clientèle à Renens, donc pour le client cela reste à Renens. Par contre pour les professionnels et il pense aux architectes au niveau des projets de constructions ils devront aller à Crissier.

M. Frédéric Hubleur poursuit avec un point qui l'inquiète et qui concerne la neutralité du Net, la neutralité du réseau qui lui semble mise-à-mal par certains points émis ici. On parle de service hébergé c'est-à-dire fourni directement par les prestataires, d'une plateforme spécifique, d'une nouvelle box qu'on nous annoncerait et qui serait spécifique aussi etc. Par rapport à la neutralité du net défendue par l'ONU et par différentes organisations qui demandent que les fournisseurs d'accès laissent un libre accès à tout internet et libre choix de l'utilisateur il se permet d'émettre quelques craintes et il espère que le représentant là dessus sera attentif à ce sujet qui à l'heure actuelle est très important.

Un dernier point concernant la VOD, l'explication de passer par la VOD est un peu limité à moins que l'on réussisse enfin à faire une plateforme légale qui soit fonctionnelle et qui a une véritable offre satisfaisante pour la clientèle, car à l'heure actuelle même les plus grands n'ont pas réussi à faire.

M. Alberto Perez aimerait s'adresser dans un premier temps à ses collègues Conseillers. Il aimerait rappeler que les SA telles que SIE Tvt Services sont semi publique et il veut dire par là qu'il y a non seulement le représentant de l'actionnaire, le délégué dont on parle beaucoup mais en fait il y a aussi un représentant de l'exécutif dans le cas présent c'est M.Kaelin. Il espère avoir bien compris qu'UPC Cablecom n'est pas entré dans le capital de TVT services.

M. Aitor Ibarrola nous dit qu'il a bien entendu les réponses et les compléments d'informations de notre Syndic qu'il remercie pour cela. Il aimerait dire qu'il ne remet pas du tout en question qu'une entreprise doive se remettre en question et voir de quelle manière elle va poursuivre. On a donné par la transformation en SA la possibilité à cette entreprise d'avoir une certaine autonomie et de fonctionner comme une SA. C'était un vœu de façon à ce qu'elle possède les structures qui lui permettent d'évoluer dans un monde concurrentiel et ça c'est une bonne chose. Par contre, on souhaite aussi, et il l'a entendu de la bouche de notre Syndic, que cette Société continue à nous appartenir. Alors si elle nous appartient il est important de savoir ce qu'on veut en faire, quels sont les objectifs auxquels elle doit répondre, doit-elle exclusivement être rentable et rapporter des sous, doit-elle avoir une vision de service public, ce sont des questions qui peuvent être posées et on doit donner une orientation à cette entreprise. Evidemment, c'est le Conseil d'administration qui fait ces choix et ils sont communiqués et validés par le législatif en l'occurrence les représentants de nos communes par le biais de nos délégués. Il ne conteste absolument pas ces choix. Ce qui l'a interpellé la dernière fois c'est qu'il a été mis au courant par un courrier d'UPC Cablecom comme quoi il allait tout-à-coup changer de fournisseur. Alors en tant que membre du Conseil communal il sait qu'on est propriétaire d'une entreprise et tout d'un coup il apprend par quelqu'un qui est extérieur à cette entreprise comme quoi il va devenir un client «forcé » dans un premier temps et cela l'a interpellé. Dans un deuxième temps ce qui l'a aussi interpellé c'est qu'il avait une prestation pour ce qui concerne la téléphonie et internet et ce sont les deux premières choses qui vont changer avec cette nouvelle manière de faire. Il a comparé les prestations et il se rend compte qu'il a une diminution de prestations avec une petite majoration de prix. Il entend bien tout le discours qui dit qu'on doit être concurrentiel et qu'on doit aller de l'avant mais ce qu'il constate dans son cas précis il avait une prestation qui correspondait à 1100 et il se retrouve avec le même prix, voire même un tout petit peu plus cher, avec une vitesse réduite de moitié. Il a vérifié également pour la partie téléphonie car les tarifs changent aussi. Quand on utilise la téléphonie avec TVT on avait la gratuité pour la Suisse et on va continuer à l'avoir à priori avec UPC. Par contre, les tarifs avec l'étranger seront plus élevés. Quand on téléphone par exemple en Belgique, en France, au Portugal, en Espagne ou en Grèce aujourd'hui cela nous coûte 0.08 centimes la minute et avec Cablecom cela va nous coûter 0.22 centimes la minute, donc presque une multiplication par trois du tarif à la minute. Cela n'a pas été très transparent, personne a pris note de ça, il n'y a pas eu de communication qui a été faite à propos de ça. Il trouve que multipliées par trois le prix des communications avec certains pays ce n'est pas des moindres. La moitié de la

population d'Ecublens est étrangère et cela va engendrer pour ces gens qui communiquent avec les pays cités précédemment une augmentation de près de 3 fois le montant actuel. Il ne conteste pas les choix simplement ils sont encore un peu obscurs aujourd'hui et c'est la raison pour laquelle il aimerait en savoir plus. Il remercie pour les informations reçues ce soir mais il trouve que ce n'est pas encore suffisant. M. Kaelin nous a parlé de partenariat et M. Ibarrola dit ne pas connaître vraiment la nature de ce partenariat. M. Mossi a posé une question sur le renouvellement et il y a encore beaucoup d'autres questions. Il aimerait un rapport un peu plus complet et pour cela il peut s'adresser à notre délégué, au Syndic ou comme cela a été évoqué à la Commission de gestion ou des finances. Cela lui est égal mais il pense que cela vaudrait la peine pour une évolution majeure de cette Société qui nous appartient d'obtenir des informations un peu plus complètes, d'avoir une communication ou un rapport qui nous explique pourquoi on va dans cette direction, quels ont été les guides ou les critères qui ont été choisis pour faire un choix stratégique avec UPC Cablecom et quelles sont les modifications majeures qui vont intervenir à l'avenir.

M. Pierre Kaelin répond concernant la téléphonie qu'il doit y avoir une offre pour Fr. 10.- par mois, c'est un forfait qui permet de téléphoner 24/24 dans les pays voisins. Il faut simplement faire un contrat. Il sait qu'il y a une bonne offre à ce sujet et qui défie toute concurrence. Ensuite, il confirme qu'il faut avancer et qu'il va falloir installer la fibre optique pour être concurrentiel. Il est très volontiers à disposition pour la Commission de gestion si elle souhaite une rencontre et ils peuvent être reçus et recevoir un résumé complet. Par contre, il s'agit d'une Société anonyme et ils ne vont pas dévoiler la stratégie d'entreprise. La stratégie d'entreprise qui a été faite ne sera pas dévoilée à nos concurrents car c'est le meilleur moyen d'informer nos concurrents. Il y a des éléments qui peuvent être communiqués mais il répond à M. Ibarrola que pour la stratégie d'entreprise c'est non. Il répète qu'il est à disposition de la Commission de gestion et en cas de rencontre il sera accompagné du directeur car tout cela est très technique.

M. le Président propose de passer au point 2 des communications municipales. **Projet de réfection des serres communales – Appel d'offres d'honoraires pour le mandat d'ingénieur civil.**

M. Alain Blanchoud a vu qu'on avait à nouveau utilisé le bureau Schopfer et Niggli et il lui semble qu'on entend très souvent parler de cette Société. Est-ce qu'il y a un partenariat entre la Commune et cette Société ?

M. Christian Maeder, Municipal répond pour rassurer M. Blanchoud que nous ne sommes pas partenaires avec qui que ce soit au niveau des bureaux d'ingénieurs. La Société Schopfer et Niggli SA était la moins chère et il rappelle qu'on travaille avec beaucoup d'autres bureaux d'ingénieurs. Dans ce cas précis c'est le bureau qui a offert la meilleure offre au niveau de la qualité et au niveau du prix. On est parfaitement intègre.

M. Alain Blanchoud dit qu'en regardant cette offre on va faire d'énormes travaux et en tous cas si l'on a besoin d'un ingénieur cela veut dire qu'on va faire des aires quasiment luxueuses et il s'aperçoit qu'il n'y a pas eu de préavis pour ça. Est-ce que c'est à venir ?

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'effectivement une étude est lancée, il y a déjà eu une pré étude pour définir de l'opportunité de rester sur le site, en fait, ce site a été retenu pour refaire et améliorer nos serres. Aujourd'hui elles sont dans un état qui est de plus en plus critique au niveau énergétique et aussi au niveau de la qualité du travail qu'on peut y faire. On forme régulièrement et chaque année plusieurs volées d'apprentis qui ont besoin d'avoir un outil de travail en ordre et cet emplacement va perdurer et la Municipalité à l'intention de présenter un préavis l'année prochaine pour la transformation, l'amélioration et la reconstruction de nouvelles serres mais sur l'emplacement identique. On ne va pas agrandir, ce seront les mêmes volumes, les mêmes surfaces et il y aura

certainement aussi une optimisation avec le chauffage qui sera raccordé en principe sur le chauffage de la piscine pour n'avoir plus besoin d'autres modes de chauffage et profiter ainsi d'une installation existante pour avoir l'énergie nécessaire.

M. Alberto Perez rappelle à M. Blanchoud que dans le cadre du préavis no 17 dont on a parlé aujourd'hui, il trouvera à la page 3 du plan d'investissement qui est annexé, sous la rubrique 440, qu'il est prévu de dépenser Fr.. 500'000.- pour les serres communales en 2012.

M. le Président poursuit la discussion sur les communications municipales au point 3, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. Didier Lannaz, Municipal souhaite rappeler que le vendredi 11 septembre à 18h30 au Polydôme de l'EPFL se déroulera le marché du SDOL pour les autorités communales. Il y aura une conférence avec différents orateurs dont Mme Marianne Huguenin, MM. Philippe Leuba et François Marthaler, Mme Ariane Widmer et M. Federico Molina, M. Pierre Kaelin notre Syndic et M. Georges Cherix Syndic de Villars-Ste-Croix. Le marché du SDOL se prolongera jusqu'au samedi à 13h et accueillera le public.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** nous donne rendez vous **le vendredi 9 décembre 2011 à 19h** pour la prochaine séance du Conseil.

Il nous rappelle que nous sommes invités à participer à un repas en commun après la séance, dans cette même salle, et que les inscriptions peuvent lui être remises ce soir.

Par ailleurs, il nous transmet de la part de M. Simao, exploitant du Café Vaudois qui vient d'ouvrir après transformations, une invitation à tout le Conseil pour l'inauguration qui a lieu aujourd'hui.

M. le Président clôt la séance en souhaitant à chacune et chacun une bonne fin de soirée et un excellent week end.

Il est 22 h 20.

Ecublens, le 30 novembre 2011

Le Président

Le Secrétaire

José Birbaum

Michel Häusermann

Annexes mentionnées (6)